



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates
Staatskanzlei

▲ **Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat**
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du - 3 NOV. 2010
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu sa décision 25 juin 2008 instituant le « Conseil du patois » pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2010 avec, notamment pour mandat, de lui proposer une organisation pérenne avant la fin de son mandat ;

vu le rapport intermédiaire du Conseil du patois du 8 juin 2010 ;

vu la lettre de la Fédération cantonale valaisanne des amis du patois du 10 juin 2010 ;

vu la question écrite n° 51 du 7 mai 2010 du député (suppl.) Mathias Reynard relative à « Que fait le canton pour soutenir les patois valaisans ? » et le postulat n° 3.073 du 15 juin 2010, du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, et du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide, concernant « Le patois, mémoire d'avenir » ;

vu l'art. 22 de la loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996 autorisant le Conseil d'Etat à participer « à la création, au financement ou à la gestion d'institutions culturelles fondées par des tiers » ;

vu le rapport du 1^{er} octobre 2010 du Service de la culture ;

vu le préavis de l'Administration cantonale des finances ;

sur la proposition du Département de l'éducation, de la culture et du sport,

d é c i d e :

1. d'approuver le projet d'acte constitutif de la « Fondation pour le développement et la promotion du patois » à créer.
2. De prélever un montant de 10'000 francs sur la rubrique idoine du CC 6615 du Service de la culture pour constitution partielle du capital de fondation ayant pris acte que la Fédération cantonale valaisanne des amis du patois y contribuera pour un montant de 5'000 francs.

3. De désigner :
 - M. Bernard Bornet, ancien conseiller d'État
 - M. Paul-Henri Moix, délégué et coordinateur du Département des finances, des institutions et de la santé
 - Mme Romaine Valterio Barras, directrice de la Médiathèque Valais - Martigny
 en qualité de représentants de l'État du Valais au sein du Conseil de la « Fondation pour le développement et la promotion du patois du Valais ».

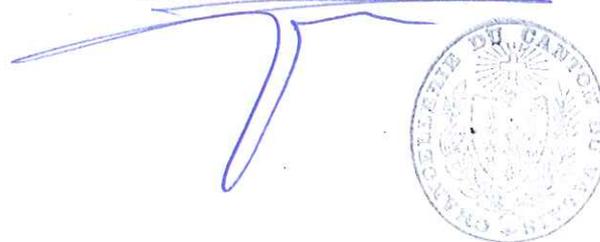
4. De désigner, conjointement avec la Fédération cantonale valaisanne des amis du patois :
 - M. Marius Dumoulin, directeur des écoles de la Commune de Savièse
 - M. Raphaël Maître, collaborateur scientifique au Centre de dialectologie et d'étude du français régional et rédacteur au Glossaire des patois de Suisse romande à Neuchâtel
 en qualité de membres du Conseil de la « Fondation pour le développement et la promotion du patois du Valais ».

5. De donner procuration à MM. Jean-Michel Cina, président, et Philipp Spoerri, chancelier d'État, pour signer l'acte de fondation.

6. De charger, au surplus, le Département de l'éducation, de la culture et du sport, par le Service de la culture, de l'application de la présente décision relative à l'approbation du projet d'acte constitutif de la « Fondation pour le développement et la promotion du patois ».

Pour copie conforme,

LE CHANCELIER D'ÉTAT :



Distribution :

- 3 extr. DECS
- 1 extr. par Département
- 1 extr. ACF
- 1 extr. IF
- 1 extr. CHE

À notifier par le B. en dernier lieu